

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

MODALITES DU TEST DE SELECTION

Le test de sélection comprend :

- une épreuve conforme au dispositif relatif aux exigences préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque mention
- des épreuves de sélection complémentaires permettant de repérer les candidats susceptibles de suivre la formation et la valider.

1) EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

- Une épreuve de course navette (test de Luc Léger)
La performance exigée correspond à l'annonce du palier :
 - N°6 pour les femmes
 - N°8 pour les hommes
- Une épreuve de parcours d'habileté motrice (se référer aux modalités)
La durée maximale du parcours doit être égale ou inférieure à :
 - 1 minute 45 secondes pour les femmes
 - 1 minute 25 secondes pour les hommes

La non-satisfaction à l'une des deux épreuves élimine le candidat sur l'ensemble du test.

2) EPREUVES DE SELECTION COMPLEMENTAIRES

- Une épreuve orale (durée : 15')
Entretien portant sur les motivations et le projet professionnel du candidat.

RAPPEL DES DATES IMPORTANTES

- ✓ Dates du test de sélection : 07 septembre 2018
- ✓ Date du positionnement : 14 septembre 2018
- ✓ Dates de formation : du 17 septembre 2018 au 20 décembre 2018

MODALITES DE REALISATION ET D'EVALUATION
DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION FIXEES POUR LE BPJEPS

- ☞ DEPART : course sur 8 m, sauter une haie, parcourir une distance de 6 m puis franchir un espace de 2 m pour les hommes et de 1,80 m pour les femmes matérialisé par 2 tracés au sol, parcourir à nouveau une distance de 6 m et sauter la 2^{ème} haie,
 - ☞ Hauteur de haies : 0,56 m pour les femmes et 0,76 m pour les hommes
- ☞ course de 6 m puis entrer à l'extrémité d'une poutre de 4 m placée à 0,9 m du sol, aller jusqu'à l'autre extrémité et sortir en sautant (en cas de chute, le candidat remonte sur la poutre au niveau du dernier appui de pied sur la poutre pour terminer sa prestation), contourner le plot A placé à 2 m,
- ☞ course sur 5 m, lancer de balle (poids d'une balle : 200 g) dans 3 cercles de 70 cm de diamètre tracés au sol (2 lancers dans chaque cercle) ; le candidat dispose en tout de 6 balles et doit les lancer dans les cercles successifs en allant du plus proche au plus éloigné,
 - ☞ Pour les femmes : le centre du 1^{er} cercle est à 4 m de la marque derrière laquelle doit se trouver le lanceur, le 2^{ème} se trouve à 5 m, le 3^{ème} se trouve à 6 m
 - ☞ Pour les hommes : le centre du 1^{er} cercle est à 5 m de la marque derrière laquelle doit se trouver le lanceur, le 2^{ème} se trouve à 6 m, le 3^{ème} se trouve à 7 m
- ☞ course, contourner le plot B placé à 10 m de la base de lancer de balles,
- ☞ course de 5 m pour prendre le ballon (médau, GRS...) posé dans un cerceau et partir en dribblant d'une seule main (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les 4 premiers plots disposés en croix (distance entre 1 plot et le centre de la croix = 1,50 m), continuer le slalom entre 3 plots alignés et distants de 1,50 m jusqu'à l'élastique fixé à 40 cm du sol ; tout en continuant le dribble, franchir cet élastique sans le toucher, contourner le plot situé à 1 m derrière l'élastique, poser le ballon au sol et effectuer le slalom en sens inverse en dribblant au pied jusqu'au cerceau, immobiliser la balle toujours au pied dans le cerceau, contourner le plot B,
- ☞ course sur 15 m, lancer 3 médecine-balls (2 kg pour les femmes, 3 kg pour les hommes) au-delà d'une ligne située à 5 m (lancer à 2 mains départ poitrine),
- ☞ course en slalom en contournant des plots successifs distants de 10 m (50 m en tout), jusqu'à la ligne d'ARRIVEE.

Toute erreur dans le parcours entraîne des pénalités conformément à la liste ci-dessous :

- dépassement de temps : 1 pénalité par tranche de 5 secondes
- chute d'une latte au passage des haies : 1 pénalité
- non-franchissement de l'espace (2 m (H) - 1,80m (F)) : 1 pénalité
- par cible manquée au lancer de balles : 1 pénalité
- non-passage à un plot à l'un des 2 slaloms en dribblant : 1 pénalité
- toucher de l'élastique (pied) : 1 pénalité
- franchissement de l'élastique balle tenue : 1 pénalité
- toucher la balle de la main pendant les dribbles au pied : 1 pénalité
- ballon non immobilisé au pied dans le cerceau, au retour : 1 pénalité
- par médecine-ball n'atteignant pas la ligne à 5 mètres : 1 pénalité
- non-respect du parcours de slalom : 2 pénalités par plot évité.

Le nombre de pénalités autorisées est de : 3 pour moins de 30 ans, 4 de 30 à 40 ans, 5 jusqu'à 50 ans, 6 au-delà.

DISPENSES ET EQUIVALENCES

Les titulaires d'un des diplômes suivants obtiennent l'équivalence des exigences préalables à l'entrée en formation pour le BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » :

| DIPLOME |
|--|
| Diplôme fédéral délivré par une fédération sportive agréée par le ministère des sports |
| Diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport |
| Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT) |
| Certificat de Qualification Professionnelle « Animateur Loisir Sportif » |